

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 05/11/2016

L'an 2016 le 5 novembre , le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réuni à 10h00 dans la salle Daurelly à AULT, sur convocation et sous la présidence de Mme Sylvie MACQUET conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation: 23/09/ 2016

Présents: M. Jean-Marie GEOFFROY, M. Bernard KINT, Mme Sylvie MACQUET , M. Karel RIETVELD, M. Michel WAGON

Excusé ayant donné son pouvoir: Mme Evelyne COLLINET,

Absent non excusé: M. Christophe VALLET,

Invités présents: Mme Nicole TERVER représentant Mme le Maire d'AULT

Invité excusé: Mme Florence LE MOIGNE (secrétaire comptable), M. Christophe VANHEREN receveur municipal.

La présidente Mme Sylvie MACQUET déclare la séance ouverte à 10h07. Elle informe que Mme Evelyne COLLINET a donné son pouvoir à M. Michel WAGON

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU24 SEPTEMBRE 2016

Les participants approuvent le procès verbal de 24/9 à l'unanimité.

Après délibération le procès verbal du conseil syndical du 24/09/2016 est approuvé à l'unanimité de 6 voix sur 6

2-COMPTES-RENDUS DES RENDEZ-VOUS EFFECTUES

Rendez-vous avec M. Le député Jean Claude BUSINE

L'objet de cet entretien portait sur les possibilités de subvention à l'occasion d'un projet d'aménagement à l'entrée du Bois de Cise. Monsieur le Député nous informe que les réserves parlementaires sont déjà affectées pour 2017. Il nous conseille de renouveler notre demande avant le 15/09/2017 pour bénéficier d'une subvention pour 2018 à hauteur de 50% du total du projet.

Rendez-vous avec M. SANSON, propriétaire de l'hôtel-restaurant Le CISE

Ce rendez-vous portait sur la vitesse des véhicules de l'entreprise lors de ses déplacements dans le Bois de Cise et sur les éclairages extérieurs installés à la villa «Le Beau Site» située entre la route des Mouettes et la route d'Ault, dont l'intensité est de nature à perturber la faune et à gêner les piétons circulant aux abords. M. SANSON a dit réduire prochainement l'intensité. Quant à la vitesse des véhicules de l'établissement, qui font la navette entre les différentes annexes de l'établissement, M SANSON nous a dit avoir rappelé à ses collaborateurs de réduire leur vitesse au volant.

Rendez vous avec M. BOCQUET, responsable de la voirie au Département

Cet entretien, qui s'est déroulé le 13/10 portait sur l'état de la voirie, la réduction de la vitesse des véhicules circulant dans le Bois de Cise et sur les missions du Département.

M BOCQUET suggère l'organisation d'une réunion conjointe entre la municipalité, le service voirie du Département et l'ASA afin de bien acter les différentes missions de chacun. Une

lettre a été adressée le lendemain 14 octobre en Mairie d'Ault et est restée à ce jour sans réponse.

Rendez-vous avec M. PARIS, adjoint au maire en charge de la voirie à Ault

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour:

- Elargissement de la sortie du chemin de Blengues à Ault (niveau du panneau Stop, du massif et de la borne Michelin, **Point 1 sur le plan ci-joint**) pour améliorer la visibilité . Cet aménagement, qui a pour vocation de renforcer la sécurité, aurait pour conséquence le déplacement du panneau Stop et la remise en enrobé de quelques mètres carrés sur la zone élargie. L'autorisation auprès du Département est requise. Demande en a été faite auprès de la municipalité. Aucun retour n'a été donné à ce jour.

De son côté, l'ASA a réduit la surface occupée par la jardinière en pleine terre et sa hauteur, toujours pour améliorer la visibilité. De même, pour le massif route de Pins.

- La signalisation des rues et des routes sur le Bois de Cise, qui incombe à la municipalité. De récents accidents corporels ont, en effet, mis en évidence la difficulté des secours à localiser rapidement les lieux d'intervention (Accident de M. GUEANT, route de la Belle Hortense, touriste belge secourue par Mme HOURIEZ, transfert de M. GRYMOPRE par hélicoptère...). Une lettre, en date du 14 octobre, a été adressée à la municipalité. Il était proposé que la municipalité achète les panneaux, l'ASA se chargeant de l'achat des poteaux, des systèmes de fixation et de l'installation. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

POINT SUR LE SALARIE CAE

L'ASA a embauché depuis le 1^{er} octobre dernier un salarié en contrat d'accompagnement à l'emploi subventionné à 70% par le Département.

Les massifs-jardinières à l'entrée du bois au croisement de la route de Blengues (**Point 1** sur le plan), route des Pins (**Point 3**) et placette Saint-Georges (**Point 2**) ont été refaits. Vu la densité des deux premiers massifs-jardinières, certains arbustes ont été retirés et replantés placette Saint-Georges et place du Puits (**Point 5**) . D'autres ont été plantés à la place des jardinières en béton, inutiles, mal entretenues ou vides. Aucune jardinière n'a été enlevée sans être remplacée par un arbuste. Les lices en béton ont été remplacées par de petits rondins en bois pour éviter le stationnement intempestif de véhicules (notamment route du Vieux Chêne).

DELIBERATION SUR LES COUPES D'ARBRES PAR L'ASA SUR DES TERRAINS PRIVES

Il a été retrouvé dans les comptes de l'ASA une facture de 180 Euros en date du 25 mai dernier qui portait sur la coupe d'un arbre dangereux situé sur une parcelle privée. Cette opération, réalisée à l'époque en accord avec le propriétaire, ne lui avait pas été refacturée.

Il est rappelé que l'ASA peut se trouver dans l'obligation d'intervenir sur des terrains privés pour la coupe d'arbre ou divers travaux d'urgence nécessitant l'intervention d'entreprises. Dans ce cas, les frais d'intervention sur des terrains privés ne peuvent être imputés à la charge de l'Association.

Madame la Présidente propose au Conseil syndical de délibérer afin qu'à compter du 5/11/2016 , les frais d'intervention sur des terrains privés pour prévenir des risques d'accident, commandés et payés par l'Association, soient remboursés à l'ASA dans le cas où les propriétaires ne peuvent engager eux-mêmes les travaux.

**Après délibération : Les frais d'intervention seront refacturés
6 voix pour sur 6**

Un courrier sera adressé aux propriétaires qui se sont trouvés dans cette situation.

PANNEAU DE SIGNALÉTIQUE AVEC PLAN DU BOIS DE CISE

Présentation du projet de panneau à l'entrée du Bois de Cise, qui indiquera schématiquement le réseau des rues et des routes du site. Cette action s'ajoute à la signalisation des routes par des panneaux (comme indiqué ci-dessus) afin de poursuivre le même objectif de sécurité et faciliter l'accès des services de secours dans les meilleures conditions.

Un premier devis sur un panneau de dimension 120 cm X 80 cm s'élève à 174 Euros, qui comprend également les frais de maquette. On peut envisager l'acquisition d'un panneau plus grand et étudier une solution pour ne pas avoir à déboursier les frais de maquette.

BANCS POÉTIQUES

Suite à la réunion du 24 septembre 2016, Madame la Présidente rappelle sa proposition d'adoption de bancs poétiques, propriétés de l'ASA, en contrepartie d'une redevance. Les modalités de durée et le montant de cette redevance sont à finaliser. L'idée est de valoriser le label «Village en Poésie», dont il faut rappeler qu' AULT est la seule commune de la région Hauts-de-France à avoir obtenu ce label. Il est envisagé d'apposer sur chaque banc adopté une plaque avec un vers poétique et en-dessous le nom du « parrain » et celui de sa villa. L'adoption serait de l'ordre de 130 Euros tout compris (Adoption : 100 Euros – Plaque : 30 Euros) pour une durée de 3 ans. En cas de reconduction par le même parrain, le coût ne serait plus que de 100 Euros. Pour une nouvelle adoption, le parrain aura à régler le montant de l'adoption et d'une nouvelle plaque soit 130 Euros. L'entretien du banc restera à la charge de l'ASA.

REMISE GRACIEUSE

L'assemblée syndicale s'est ensuite prononcée sur la demande d'un propriétaire, Monsieur BARNIER Jean-François, de bénéficier d'une remise gracieuse pour la taxe syndicale d'un montant de 98 euros au titre de l'année 2015. Le conseil syndical avait l'an dernier bénéficié d'une remise gracieuse au titre de l'année 2016. Il a été rappelé la situation financière très préoccupante de ce propriétaire.

**Après délibération : la remise gracieuse est acceptée par
4 voix pour et 2 voix contre**

COMMUNICATION, SITE, BLOG

Le projet d'un nouveau site internet ne pourra pas démarrer avant début décembre. Ce site remplacera le site actuel et aura pour principal objectif d'améliorer la communication et l'information aux Cisiens. L'avis et les propositions des Cisiens sont les bienvenus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Don de jardinières à la municipalité de SAINT-QUENTIN**

Dix petites jardinières en béton rectangulaires et 2 rondes également en béton ont été données à la municipalité de Saint-Quentin. Ces jardinières étaient surnuméraires, souvent cachées par la végétation et mal entretenues. Nous les avons au départ proposées à la mairie d'Ault qui nous a répondu ne pas en avoir l'usage. Il reste à ce jour dans le site 4 très grandes jardinières

rectangulaires, celles de l'entrée du Bois et une dizaine de moyennes et petites jardinières. En contrepartie la mairie de Saint-Quentin :

- met à la disposition de l'ASA un poste avec un ordinateur permettant de valider les opérations comptables de l'ASA (obligation de dématérialisation), ce qui évite de dédier un ordinateur personnel.
 - gère la partie administrative et comptable du salarié de l'ASA ;
 - Apporte occasionnellement une aide matérielle avec des engins pour permettre le déplacement de lourdes jardinières implantées place du puits vers le terrain de sport de l'ASA, ou pour retirer de la terre comme cela a été fait à l'entrée du bois de Cise (la terre retirée ayant été déplacée dans le Bois)
 - Affranchit gratuitement tous les courriers de l'ASA
 - Fait des photocopies gratuitement pour l'ASA
- **Travaux réalisés route du Grand mont**

Sur un secteur appartenant aux municipalités d' AULT et de SAINT-QUENTIN (à 50% 50%), des poteaux interdisant l'accès aux véhicules avaient été retirés. M. PARIS souhaitait les remettre en place. Cette opération a été réalisée gracieusement par l'ASA avec l'aide de notre salarié.

- **Dons de plantes vivaces et aide de la part de bénévoles cisiens.**

Un don de plantes vivaces et une participation appréciable pour aider notre salarié à la remise en état des placettes par un bénévole cisien a été soulignée et vivement appréciée. D'autres personnes se sont proposées, une démarche que le conseil syndical n'a pas manqué d'encourager.

- **Fleurissement**

Madame MACQUET fait lecture d'un projet de courrier à adresser à la municipalité d'Ault pour une demande de plants de rosiers buissonnants à raison de 11,50 Euros par plant. Les syndicats approuvent ce courrier qui se réfère à la participation normale de la municipalité au fleurissement du Bois de Cise, partie intégrante de la commune.

- **Projet de mise en place d'un composteur au Bois de Cise destiné à recueillir les feuilles mortes**

Ce projet n'est pas suffisamment abouti pour permettre sa mise en place cette année.

La prochaine réunion du comité syndical se déroulera le samedi 10 décembre à 10 h à la salle Daurelly à AULT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 12 h 07

La présidente
Sylvie MACQUET



Le secrétaire
Jean-Marie GEOFFROY.



Pièce jointe: Plan des différentes placettes

